

Article	Types et catégories de permis (colonne I)	Nombre de coupons de transport (colonne II)
1.	<i>(abrogé).</i>	
2.	a) Cerf de Virginie ailleurs que dans la zone 20	
	i. résident	1
	ii. non-résident	1
	a.1) Cerf de Virginie ailleurs que dans la zone 20 supplémentaire	
	i. résident	1
	ii. non-résident	1
	b) Cerf de Virginie dans la zone 20	
	i. résident	2
	ii. non-résident	2
	c) Cerf de Virginie, femelle ou mâle, dont les bois mesurent moins de 7 cm pour toutes les zones sauf pour la zone 20	
	i. résident	0
	c.1) <i>(abrogé).</i>	
	d) Cerf de Virginie, femelle ou mâle, dont les bois mesurent moins de 7 cm, dans la zone 20	
	i. résident	2
	ii. non-résident	2

Article	Types et catégories de permis (colonne I)	Nombre de coupons de transport (colonne II)
3.	a) Grenouille léopard, grenouille verte et ouaouaron i. résident	0
4.	a) Lièvre ou lapin à queue blanche au moyen de collet i. résident	0
5.	a) Original pour toutes les zones i. résident ii. non-résident	1 1
	b) Original femelle de plus d'un an i. résident	0
	c) Original, Correction de zone i. résident ii. non-résident	0 0
6.	a) Ours noir i. résident ii. non-résident	2 2
	b) Ours noir valide pour la zone 13 i. non-résident	0
	c) Ours noir valide pour la zone 16 i. non-résident	0
7.	a) Petit gibier i. résident ii. non-résident	0 0

Article	Types et catégories de permis (colonne I)	Nombre de coupons de transport (colonne II)
8.	Permis de chasser tout gibier et de piéger des animaux à fourrure, pour un indien non-bénéficiaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois, domicilié au Québec, qui occupe un terrain de chasse aux animaux à fourrure	0
9.	a) Dindon sauvage printemps	
	i. résident	2
	ii. non-résident	2
	b) Dindon sauvage automne	
	i. résident	1
	ii. non-résident	1
10.	a) Petit gibier à l'aide d'un oiseau de proie	
	i. résident	0
	ii. non-résident	0